

Marist History and Spirituality / Histoire et spiritualité mariste

Introduction :

En décembre 1956, Jean Coste travaillait depuis un an et demi sur l'histoire des origines maristes. Son premier objectif consistait à répondre au rapport que l'historien jésuite Pedro Leturia avait rédigé sur le problème Courveille. Le travail de Jean Coste *sm* constitue la première étape de ce qui va devenir l'ouvrage intitulé *Origines maristes (1786-1836)*, dont le premier tome parut en 1960 et le quatrième en 1967. Quatre-vingt-deux notes accompagnent le texte: elles illustrent éloquemment combien il était malcommode de citer une multitude de documents. Les *Origines maristes* avaient justement pour but de faciliter ces références.

Le texte ci-dessous, dactylographié par Jean Coste, se trouve aux archives des pères maristes à Rome (APM 987 - 26410). Mario Béland *sm* l'a transcrit sur ordinateur, puis Gaston Lessard *sm* l'a préparé pour sa publication dans *Forum Novum*. Les notes consistant presque uniquement en références à des documents édités en *Origines maristes*, il a paru plus utile d'insérer simplement dans le texte, entre parenthèses, les références à ces documents. De même, pour faciliter les renvois d'une partie à l'autre du texte de Coste, nous en avons numéroté les paragraphes (n. 1, 2, etc.).

Le père Colin et la Société de Marie avant le grand séminaire

Jean Coste *sm*

1. Au cours de l'année scolaire 1815-1816, le père Colin eut connaissance, au grand séminaire de Lyon, d'un projet de Société de Marie lancé par l'abbé Courveille. À cette date avait-il déjà eu lui même l'idée d'une société semblable? Voilà la question à laquelle ces pages voudraient essayer de répondre. Aucune étude sérieuse sur les rapports du père fondateur et de l'abbé Courveille ne peut se dispenser, en effet, d'aborder ce délicat problème, qui chronologiquement commande tous les autres. Pour essayer d'éclairer ce point, nous examinerons tout d'abord les textes relatifs à l'existence chez le père Colin d'une idée de la Société de Marie antérieurement à 1815. Puis, confrontant ces textes avec d'autres données, nous tâcherons de remonter jusqu'aux faits eux-mêmes et d'en donner une explication historiquement satisfaisante. Nous nous efforcerons enfin de montrer en conclusion l'importance de ces faits tant pour notre spiritualité mariste que pour la cause du vénérable père fondateur.

Première partie : LES TEXTES

I. « Avant que personne n'y pensât... » (1824-1868)

A) *La lettre à monseigneur de Pins du 10 novembre 1824 (doc. 117)*

2. La première déclaration du père Colin sur notre sujet remonte au mois de novembre 1824. À cette date, la séparation des diocèses de Lyon et de Belley est encore récente. Le père Colin, qui s'est ouvert de ce qui regarde la Société à monseigneur Devie, désire rencontrer aussi l'administrateur apostolique du diocèse de Lyon, qui a sous sa juridiction plusieurs des aspirants maristes. En vain il a fait le voyage de Lyon aux mois de mai, juin, juillet, et enfin au début de novembre. Chaque fois, monseigneur l'administrateur se trouvait absent. Les deux frères Colin décident alors d'écrire à ce dernier une lettre qu'ils signeront tous les deux. L'écriture est, comme d'habitude, celle de Pierre, mais le style et les idées portent manifestement la marque du cadet. Voici la phrase capitale de cette lettre:

« La Société est déjà commencée dans le diocèse de Belley; avant qu'elle prenne de nouveaux accroissemens, nous regardons comme absolument nécessaire de faire à Votre Grandeur, Monseigneur, une communication entière de tout ce qui regarde l'œuvre, de lui parler des Règles qui se trouvent entre les mains de Mgr l'évêque de Belley, *des personnes qui, sans avoir extérieurement travaillé à l'œuvre, en avaient conçu le projet avant que personne n'y pensât*, des démarches qui se sont faites, soit auprès de Nos Seigneurs les évêques, soit auprès de nos anciens supérieurs de Lyon (§

4). »

3. Malgré son caractère volontairement obscur, la phrase que nous avons soulignée revêt une importance très grande pour le sujet qui nous occupe. On peut tenir pour certain, tout d'abord, que le père fondateur, sous le voile d'un pluriel de modestie, fait ici allusion à lui-même. Comme nous le verrons bientôt, il cherchera toujours à éviter dans les déclarations semblables un *je* particulièrement déplaisant, sans pourtant réussir à donner le change à ceux qui recueilleront ses paroles. Il est intéressant d'ailleurs de remarquer à ce propos que sous le pluriel *avaient* on discerne aisément dans l'original la graphie *avait*, corrigée aussitôt par Pierre Colin lui-même. Il y a là un *lapsus calami* très révélateur que renouvelleront, en d'autres circonstances, le père fondateur en personne et le père Jeantin (voir n. 8-9 et 12).

4. L'expression *avant que personne n'y pensât* n'est pas non plus très explicite, et pourtant elle aussi ne souffre guère qu'une interprétation possible. Alors que *des personnes* avaient conçu le projet sans y avoir travaillé extérieurement, quelqu'un a *pensé* un jour à cette œuvre. Il est nettement suggéré par là même que cette pensée s'est, à la différence de l'autre projet, traduite extérieurement, faute de quoi les deux projets seraient éternellement restés dans le secret des cœurs. Ainsi donc, en antithèse à ceux dont le projet était demeuré caché, est présenté ici, d'une manière discrète, celui qui porte la responsabilité de la divulgation de l'œuvre. Or, dans l'esprit du père Colin aucun doute ne pouvait exister au sujet de celui qui le premier avait prononcé le nom de la Société de Marie et lancé cette œuvre: c'était l'abbé Courveille, dont le rôle au grand séminaire avait été prépondérant. Dans la pensée du père fondateur la phrase qui nous occupe ne pouvait donc avoir qu'un sens plausible: affirmer, avec toute la discrétion qu'exigeait une élémentaire modestie, l'antériorité de ses idées sur la divulgation du projet d'une Société de Marie par l'abbé Courveille.

5. Monseigneur de Pins comprit-il la portée exacte de ces allusions? Il nous faudrait pour le dire être plus renseigné sur ce qu'il savait alors de la Société et de monsieur Courveille. Mais l'important pour nous n'est pas tant de savoir si l'administrateur comprit ce passage de la lettre ni même si le père Colin eut l'occasion de s'expliquer avec lui sur ce point dans l'entretien qui suivit (voir note 1 ci dessous). La seule chose qui intéresse notre propos est de voir que le jeune vicaire de Cerdon avait conscience de pouvoir parler de la Société au nom d'un projet qu'il avait eu antérieurement au lancement officiel de l'affaire.

6. Or à cette époque Courveille est à l'apogée de son prestige. Depuis cinq mois, il a pris pied à l'Hermitage, où il agit en supérieur, et il vient de fonder une école de frères à Charlieu. Aucune faute connue n'a encore terni sa réputation. Ce simple fait suffit à infirmer l'hypothèse suivant laquelle seule la chute du malheureux abbé aurait entraîné le père Colin à cacher sa mémoire et à s'attribuer plus tard à lui-même la première idée de la Société. Deux ans avant cette chute, nous voyons le père fondateur ne pas hésiter à revendiquer cette antériorité de son projet. Cela seul s'avèrera d'une importance considérable dans la suite de notre travail.

B) La lettre au père Mayet du 23 janvier 1865 (voir doc. 804)

7. Durant son généralat, on le sait, le père fondateur évita de prononcer le nom de monsieur Courveille et parla toujours d'une manière extrêmement générale des origines de la Société (voir doc. 466, § 1;). On ne peut rien tirer, pour le sujet qui nous occupe, des allusions qu'il fit à plusieurs reprises à des *révélations* mystérieuses dont *quelqu'un* aurait bénéficié aux alentours de 1815 (voir note 2 ci dessous). Rien n'indique en effet avec certitude que le père fondateur se soit identifié avec le bénéficiaire de ces lumières, et de toute façon celles-ci concernent la période du grand séminaire, qui ne nous intéresse pas directement ici. Une fois seulement, le père Colin avoua au père *Lagniet que ce n'est pas M. Courveille qui a eu la première idée de la Société de Marie* (doc. 655, § 3). Combinant cette phrase avec ce qu'il avait recueilli sur les *révélations* dont nous parlions à l'instant, le père Mayet en vint à présumer que c'était le père Colin qui avait conçu le premier l'idée de la Société (doc. 655, § 4; 591, § 2-3).

8. En janvier 1865, entre les deux *Mémoires* qu'il adressa aux membres du Chapitre sur la question des règles, le père Mayet voulut en avoir le cœur net et éclairer ce point. Il envoya donc au père fondateur une petite note sur les commencements de la Société, conçue de manière à

obliger le destinataire à se prononcer. C'est ce qui arriva. Dès réception de cette note, le 23 janvier 1865, le père Colin répondait : «M. Courveil n'a eu d'autre mérite dans l'œuvre de la Société que celui de la manifester en 1815. *D'autre*, sans la manifester, *avait* la même idée de l'œuvre» (doc. 804, § 7).

9. On aura remarqué le singulier insolite : *d'autre... avait*. Le père Mayet pensa que le père Colin avait pris cet expédient pour ne pas blesser la vérité en écrivant *d'autres*, ni offenser la modestie en écrivant *un autre*, ce qui eût été trop transparent. Un psychologue moderne parlerait plus volontiers ici d'un *lapsus calami* révélateur analogue à celui qu'avait laissé échapper Pierre Colin dans la lettre à monseigneur de Pins. Quoi qu'il en soit, il est bien évident que dans cette phrase, comme dans celle de 1824, le père Colin entend parler de lui-même sous le voile d'une expression impersonnelle qui ne peut tromper personne. La similitude d'idée entre les deux textes est frappante. Mis en demeure de parler net, le père fondateur reprend spontanément ici l'affirmation qu'il avait faite à monseigneur de Pins quarante ans plus tôt. L'apport nouveau de cette seconde déclaration réside surtout dans le choix du mot *manifester* pour désigner le rôle précis de l'abbé Courveille. Ce mot-clef devait revenir souvent, comme nous allons le voir, dans les déclarations postérieures.

C) La lettre du père Jeantin du 2 octobre 1868 (doc. 813)

10. À l'automne de 1868, devant les bruits de plus en plus insistants qui couraient sur les origines de la Société, le père fondateur commença à songer à la rédaction d'une notice historique. Une lettre que le père Jeantin lui adressait le 2 octobre montre que l'affirmation qui nous occupe devait y tenir une place de choix :

« À notre passage à Lyon nous avons fait au père Général les commissions dont vous nous aviez chargés; nous lui avons dit que vous vous proposiez de faire un petit mémoire sur les origines de la Société pour établir 1° que le rôle de M. Courveille s'étoit borné à faire connoître extérieurement une idée que d'autres avoient eue avant lui; 2°... (§ 2).

On le voit, il s'agit toujours de la même assertion conçue en termes presque identiques à ceux que nous avons rencontrés. »

D) La note sur les incunabula (doc. 815)

11. La première réalisation du projet de notice historique formé par le père Colin semble avoir été la dictée au frère Jean-Marie d'une brève note, malheureusement non datée mais qui paraît antérieure au printemps de 1869. Pour la première fois, nous voyons ici l'affirmation de 1824 et de 1865 prendre un commencement de développement:

« Les incunabula de la Société de Marie offre au premier coup d'œil aux personnes qui ne sont pas au courant une espèce d'obscurité et présentent une marche exceptionnelle. Cela provient de ce que plusieurs consurent presque en même temps le même projet de la Société et travaillèrent séparément à le réaliser. Monsieur l'abbé *** eut le premier le mérite, en 1815 et 1816, de le manifester extérieurement, et 11 ou 12 séminaristes du grand séminaire de Lyon s'unirent à lui pour travailler de concère à l'œuvre (doc. 815, § 1-2). »

On retrouve ici l'idée que le rôle de l'abbé Courveille consista en une *manifestation extérieure* et que plusieurs avaient conçu le même projet. L'expression *presque en même temps* laissait au contraire en suspens la question de savoir à qui revenait en ce domaine la priorité. C'était pourtant là un point essentiel. On ne s'étonnera pas si des efforts répétés vont désormais s'efforcer d'arracher au père fondateur des déclarations plus explicites sur ce sujet.

II. «Oui, oui, avant de venir au grand séminaire... » (1869)

12. C'est au mois d'avril 1869, au cours d'un séjour du père fondateur à Belley, que les pères Jeantin et David réunirent les principaux éléments qui devaient leur permettre de rédiger la note projetée sur les origines. Nous possédons encore deux brouillons successifs de cette notice. Le plus ancien des deux, facilement identifiable, va nous permettre de saisir aussi près que possible de la source les nouveaux renseignements donnés par le père fondateur (doc. 819).

Le récit commence en présentant l'abbé Courveille et son arrivée au grand séminaire de Lyon. La phrase traditionnelle est alors introduite:

« Il fut le premier qui, dans les années précitées, manifesta le projet d'une société religieuse de Marie. Nous disons *manifesta, parce que d'autres, sans le manifester, se préoccupaient intérieurement du même projet*. Ce sont les propres expressions du T. R. P. Colin (§ 6, 7) ».

Au lieu de *préoccupaient*, le père Jeantin avait d'abord écrit *préoccupait*. Pour la troisième fois se renouvelait ainsi, toujours dans le même contexte, la confusion révélatrice du singulier et du pluriel.

13. Quant au fond, cette déclaration déjà connue n'avait pas contenté les secrétaires, et la suite du texte nous fait connaître le résultat des investigations plus poussées qu'ils avaient patiemment su conduire:

« Comme on lui demanda, à ce propos, s'il avait eu cette idée avant de venir au grand séminaire de Lyon, il répondit toujours : *Oui, oui, avant de venir au grand séminaire de Lyon* (§ 7) ».

Avec cette précision un pas très important était franchi. Jusque là, en effet, on pouvait déduire des formules assez vagues du père fondateur qu'il avait eu l'idée de la Société indépendamment de monsieur Courveille. Mais si l'un et l'autre y avaient pensé au grand séminaire, l'hypothèse d'influences communes plus ou moins directes restait plausible. Au contraire, par sa nouvelle déclaration le père Colin référait directement son interlocuteur à une époque antérieure, ce qui modifiait considérablement le problème.

14. Cette donnée intéressante méritait toutefois d'être précisée davantage et mise en rapport avec ce que l'on savait par ailleurs des origines de la Société. C'est à quoi s'étaient employés les secrétaires, et la suite du texte de ce premier brouillon va nous présenter les quelques données supplémentaires qu'ils avaient pu recueillir:

« Il ajouta dans une circonstance: *et même j'avais déjà rédigé un petit projet* (§ 7) ».

Les *Notes pour servir à l'histoire de nos constitutions* du père Jeantin, en reprenant un an après cette déclaration, devaient préciser la *circonstance* en question:

« Dans une circonstance, en sortant de sa chambre et en faisant le geste d'une main qui écrit, il ajouta: *et même j'avais rédigé un petit projet* (§ 7, note 3) ».

Il n'y a donc aucun doute que le père Colin faisait bien allusion à la *mise par écrit* de quelques idées concernant la Société. Nous aurons l'occasion de suggérer dans la seconde partie comment on peut concevoir ce premier écrit.

15. Pour l'instant, il nous faut continuer à suivre le texte du précieux brouillon que nous analysons:

« Il raconta un jour qu'étant encore bien jeune, avant de commencer ses études classiques, il avoit un désir ardent de se retirer seul dans un bois, pour y vivre loin du monde et que c'est parce qu'il ne pouvoit exécuter ce projet qu'il se rendit au petit séminaire de St-Jodard. Au souvenir de cette époque de sa vie, il disoit en pleurant : *Alors j'étais bien plus fervent et plus dévot à la Ste Vierge que maintenant* (§ 7) ».

Le texte du brouillon ne précise pas explicitement que ce désir de se retirer dans un bois est à mettre en relation avec l'idée d'une société mariale. Et pourtant c'est bien là ce que le lecteur conclut spontanément de la place même de cette déclaration intimement intégrée à un développement sur la première idée de la Société. Or, une semblable confiance de la part du père fondateur a pour notre propos une importance non négligeable. En rattachant implicitement l'idée de la Société à la psychologie enfantine du père Colin, elle nous met sur la voie d'une interprétation que nous aurons par la suite l'occasion de développer longuement.

16. Mais revenons à la suite de notre texte:

« Le bon père faisoit admirer la marche de la divine Providence qui porta l'abbé Courveille à manifester ce projet d'une Société de Marie; il disoit: *Jamais je n'aurois eu le courage d'ébruiter cette idée. Et plus tard, la chose étant connue, je pus m'en occuper sans avoir l'air d'être créateur*.

Il disoit encore: Cette idée (de former une Société de Marie) m'a été très-utile. Que de fois on a voulu m'associer tantôt à une œuvre, tantôt à une autre! Avec cette idée, rien de tout cela ne me convenoit. Mais dès que l'abbé Courveille manifesta le projet d'une Société de Marie, je me dis : Voilà qui te va ! et je m'unis à eux (§ 8-9) ».

17. Ces deux déclarations, dont on semble nous laisser entendre qu'elles n'ont été suscitées par aucune question particulière des secrétaires, nous introduisent au cœur même du problème. Nous avons appris jusque là l'existence d'une idée de la Société chez le père Colin antérieure à la *manifestation* du projet Courveille. Mais nous ne savions pas comment *idée* et *manifestation* s'harmonisaient dans la pensée du père fondateur. Deux données nous sont ici fournies à ce sujet:

-d'une part, sans l'initiative de l'abbé Courveille l'idée du jeune Colin n'aurait sans doute jamais trouvé à se réaliser à cause de la timidité même de ce dernier. L'intervention de l'abbé Courveille fut donc «providentielle»;

-d'autre part, sans l'idée qu'il portait en lui, le père Colin se serait sans doute laissé entraîner dans telle ou telle autre association et n'aurait pas pu ainsi s'associer au projet Courveille. L'existence de cette idée fut donc pour lui extrêmement «utile».

Ces deux affirmations convergentes nous montrent le caractère très nuancé de la pensée du père Colin. La réussite de la Société est due à une disposition providentielle qui a su compléter l'un par l'autre deux projets humains dont chacun eût été incapable d'aboutir par lui-même. Loin d'opposer à une idée purement humaine de Courveille une idée surnaturelle dont lui-même aurait été le porteur, le père Colin situe la volonté de Dieu bien au-dessus des projets formés par les deux protagonistes de l'affaire. Il convenait de remarquer cette hauteur de vues et son caractère profondément théologique, car ces éléments ne se rencontreront pas toujours au même degré dans la manière de parler des secrétaires. Notons enfin, sur le plan psychologique, que la manifestation du projet Courveille suscita chez le jeune abbé Colin l'impression enthousiaste de trouver enfin un moyen de réaliser son propre désir. Nous verrons plus tard l'importance de cet élément.

18. Une dernière fois, enfin, dans le précieux brouillon que nous analysons, les secrétaires rapportèrent une déclaration du père fondateur relative à cette première idée de la Société. Après avoir, en effet, donné un aperçu de la vie de l'abbé Courveille, les auteurs en viennent à présenter le jeune abbé Colin à Cerdon:

« Là, il consacra tous ses moments libres à la réalisation de l'idée qui lui avoit été inspirée dès l'enfance. Il protesta qu'il y travailla sans aucun rapport avec le projet formé au grand séminaire. Ce projet, dit-il, servit à faire connoître cette idée, à augmenter la ferveur dans le séminaire, voilà tout (§ 39) ».

On peut regretter que sur ce dernier point capital les secrétaires n'aient pas rapporté d'une manière plus précise les paroles mêmes du père Colin. Est-ce ce dernier qui a rattaché explicitement le travail de Cerdon aux idées de son enfance, ou s'est-il contenté d'affirmer que le travail de Cerdon était indépendant des faits du grand séminaire? Il y a là une nuance importante, et nous devons provisoirement rester dans l'expectative sur ce point. On notera aussi que le mot *inspirée* n'est pas mis ici sur la bouche du père Colin. Il semble dû à la plume des secrétaires, dont il trahit déjà le système d'interprétation. Quant au jugement de fait porté sur l'efficacité limitée du projet du grand séminaire, il ne rentre pas directement dans l'optique de notre sujet et nous ne nous y attarderons pas.

19. À ces renseignements obtenus au mois d'avril 1869 et qui figurent dans le texte même du premier brouillon de la notice historique, sont venues s'adjoindre, sur les pages laissées en blanc, deux précisions un peu postérieures que l'on peut avec vraisemblance rapporter au séjour fait par les pères David et Jeantin à la Neylière durant l'été de 1869. Ces clarifications données après coup nous laissent entrevoir le travail de réflexion qui s'était produit dans l'esprit des deux secrétaires. L'une et l'autre portent en effet sur des points importants qui mettent en cause toute l'interprétation des données précédentes.

20. Un premier point, en particulier, mérite d'être précisé. Le père fondateur avait dit que d'autres avant Courveille avaient formé le même projet de la Société. Y avait-il donc identité entre l'idée du jeune abbé Colin et celle que manifesta son confrère? Dans l'affirmative, cette

identité aurait évidemment conduit à supposer une harmonie préétablie, de caractère plus ou moins miraculeux. Est-ce cela que les secrétaires avaient dans l'esprit? On ne saurait le dire, car leur question ne nous a pas été conservée. Ils se sont bornés à écrire, en face des mots *D'autres... se préoccupaient intérieurement du même projet*, la note suivante:

« Plus tard, le père a dit que ce n'étoit pas tout à fait le même projet. Il avait, avant de venir au séminaire, le projet de faire une société consacrée, il est vrai, à la Ste Vierge, mais il n'avoit pas le nom de Société de Marie; ce nom vient de M. Courveille (§ 6, addition a) ».

La réponse du père Colin était claire. Entre son «idée» et le projet Courveille il n'y avait pas identité rigoureuse, pas même une similitude de nom. Cette donnée suffit à faire écarter l'idée d'une *révélation* où le jeune Colin aurait eu connaissance de l'idée de la Société de Marie comme telle et n'aurait eu par la suite qu'à la «reconnaître» le jour où Courveille en aurait annoncé le projet. Loin de nous orienter dans le sens du merveilleux, le père fondateur suggère au contraire ici une interprétation très naturelle des faits.

21. Le second éclaircissement obtenu par les secrétaires est aussi fort intéressant dans sa brièveté. Il porte d'ailleurs non sur le projet Courveille mais sur le désir de se retirer dans les bois que le père fondateur avait dit éprouver dans sa jeunesse:

« À propos de sa fuite dans un désert, on lui dit: Mais vous n'auriez pas fondé une société. Il répondit: On serait venu après (§ 132, addition a) ».

Sous son caractère un peu puéril, cette question soulevait un problème réel. En effet, si vraiment le père Colin aspirait, durant son enfance, à une vie de type érémitique, comment cela était-il conciliable avec l'idée d'une société nouvelle à fonder? La réplique du père Colin, *on serait venu après*, contenait sans doute une allusion implicite à ces solitaires du temps passé dont le rayonnement avait fini par attirer autour d'eux de nombreuses communautés de moines. Mais cette réplique habile et non dépourvue d'humour, si elle suffisait à fermer la bouche à l'interlocuteur, laissait intact le fond du problème. La véritable solution, nous la comprendrons plus tard quand le père Colin dira explicitement n'avoir jamais eu dans son enfance l'idée d'être un fondateur. Seule, en effet, la supposition que le jeune Jean-Claude Colin avait déjà conscience de vouloir fonder un ordre légitimait l'objection des secrétaires. Le père Colin, qui devait sourire devant cette supposition si peu en rapport avec sa psychologie d'adolescent timide, s'en sera pour cette fois tiré d'une manière très spirituelle, soulignant discrètement ce qu'avait d'un peu naïf à ses yeux la question posée.

22. Cet amusant petit dialogue suffit à révéler, en tout cas, le perpétuel danger d'équivoque qui menaçait les conversations entre le vieillard de la Neylière et ses dévoués secrétaires. Persuadés que le père Colin cachait un secret bien déterminé, ces derniers cherchaient à le découvrir coûte que coûte et se trouvaient toujours portés à matérialiser les déclarations de leur interlocuteur. Mais on ne pénètre pas dans l'âme d'un adolescent à coup de déductions logiques, et l'impatience curieuse des enquêteurs les préparait mal à comprendre tout ce que pouvaient avoir de simple et de naturel les souvenirs d'enfance qu'ils auraient voulu saisir dans leurs filets.

Heureusement, dans sa lettre du 6 mai 1870, qui se substitua finalement aux notices rédigées par le père Jeantin, le père fondateur allait prendre lui-même la parole sans se douter probablement qu'il préparait par là une seconde campagne de questions plus insistante encore que la première.

III. « Toute ma vie... » (1870; doc. 827)

23. Les circonstances précises de la rédaction de la fameuse lettre circulaire du 6 mai 1870 nous échappent. Il semble qu'elle ait été dictée directement au frère Jean-Marie, sans qu'on puisse déterminer si elle subit une mise au point rédactionnelle de la part d'un secrétaire, ce qui demeure malgré tout assez vraisemblable.

En voici le passage, bien connu d'ailleurs, qui concerne notre propos:

« Cette œuvre si chère de la Société, qui toute ma vie a été l'objet de mes désirs et de mes efforts, eut des commencements obscurs et tout à fait cachés au monde. Assez longtemps avant que je fusse

élevé à la sublime dignité du sacerdoce, je savais que Dieu préparait déjà les instruments les plus faibles, dont il voulait se servir pour donner un jour naissance à cette humble Congrégation. Je ne dirai rien de ce qui se fit dans ce but au grand séminaire de Lyon en 1815 et 1816. Cet essai n'eut d'autre résultat que de manifester et dévoiler le projet au jeune clergé lyonnais, et de procurer ainsi plus tard à la petite Société quelques pieux sujets. Pour moi, si j'ai osé travailler à cette œuvre, j'y ai été déterminé par des motifs tout à fait indépendants de ce qui s'était passé au grand séminaire.

Devenu prêtre vers la fin de l'année scolaire 1816, je fus placé à Cerdon, département de l'Ain, comme vicaire de mon frère. Je ne lui fis pas connaître tout d'abord le dessein que je nourrissais depuis assez longtemps de me vouer à l'établissement d'une Congrégation religieuse qui porterait le nom de Société de Marie. Après un mûr examen et de ferventes prières, mon bien-aimé frère consentit à me seconder ; et depuis ce moment nous n'avons cessé de travailler de concert à préparer la réussite de l'œuvre projetée (§ 4-5) ».

24. On retrouve dans ce texte les idées déjà bien connues sur le fait qu'au séminaire de Lyon eut lieu seulement la *manifestation* du projet et sur l'indépendance des motifs qui poussèrent le père Colin à travailler à l'œuvre. L'antériorité des projets de ce dernier est nettement affirmée: «le dessein que je nourrissais *depuis assez longtemps* de me vouer à l'établissement d'une Congrégation religieuse qui porterait le nom de Société de Marie». On est même étonné de voir indiqué ici le nom de Société de Marie, le père fondateur ayant déclaré auparavant que ce nom venait de Courville. Mais la partie la plus originale de ce texte résidait dans ses deux premières affirmations:

« Cette œuvre si chère de la Société qui *toute ma vie* a été l'objet de mes désirs et de mes efforts... »

et

« *Je savais que Dieu préparait déjà les instruments les plus faibles* dont il voulait se servir pour donner un jour naissance à cette humble Congrégation ».

C'est autour de ces deux points nouveaux que va s'organiser la nouvelle campagne de questions des secrétaires. Nous pouvons ici, heureusement, en jalonner le développement par des dates précises.

25. Au cours de la troisième semaine de juin 1870, le père Jeantin eut l'occasion de monter à la Neylière. Se trouvant seul à seul avec le père fondateur, il lui demanda nettement des explications sur cette seconde phrase relative aux instruments préparés à l'avance par Dieu. Écoutons ici le récit qu'il donne lui-même dans sa vie du père Colin:

« Comme on lui représentait le vague et l'obscurité de ces paroles: «Eh! quoi! s'écria-t-il, vous ne comprenez pas! ... Eh bien! ... oui,... j'avais vu tous ceux qui devaient plus tard concourir avec moi...» Et, après un instant de silence, absorbé dans un profond recueillement qui ressemblait à une extase, il ajouta à demi-voix et en souriant: «Et chose curieuse, pas un n'a manqué!» (Jeantin, t. 1, p. 17) ».

26. L'exactitude substantielle de ce récit nous est confirmée, à défaut d'un brouillon contemporain, par une lettre du père David au père Mayet en date du 16 juillet 1870:

« Le T. R. P. fondateur a donné quelques petits détails au P. Jeantin. Longtemps avant d'être prêtre, il avait *vu* la Société et *ceux* qui devaient y travailler: «C'est singulier, disait-il, tout est arrivé comme je l'avais vu!» (texte édité en *Colin fondateur*, doc. 390, § 3) ».

C'est le père David lui-même qui soulignait le participe *vu*. Pour le père Jeantin et pour lui, les expressions du père fondateur se référaient, à n'en pas douter, à une vision proprement dite. N'avait-on pas là le fait précis que l'on cherchait et auquel se référaient implicitement les déclarations plus vagues échappées jusque là au père fondateur ? Il fallait tout faire pour préciser le plus possible l'objet et les circonstances de cette vision.

27. C'est à cela que vont s'employer les pères Jeantin et David à partir du 19 juillet 1870, alors que, délivrés des soucis de l'année scolaire, ils travaillent à la Neylière à préparer, sous la direction du père Colin, la réponse aux «Observations» du père Maître-pierre.

Dès le troisième jour d'entretien, le 21 juillet, le père Jeantin essaie d'une manière extrêmement habile de faire reconnaître par le père fondateur que cette vision constituait la preuve

de l'authenticité de sa mission et de la fausseté de celle de Courveille. Écoutons ce subtil dialecticien nous exposer lui-même son raisonnement:

« Je lui ai dit que je voudrais avoir une preuve péremptoire que les révélations dont parlait M. C. sont une illusion. J'ai des probabilités: 1° il en parlait trop; 2° tête faible; 3° il a commis tant d'erreurs dans ses histoires! Quant à la preuve péremptoire, voici comment je procéderaï: il dit avoir eu ces révélations en 1812; or à cette époque le père Colin avoit 22 ans et étoit sur le point d'entrer au grand séminaire (il y est entré en 1813), et alors il connoissoit depuis longtemps les faibles instruments... il étoit appelé d'en haut pour fonder cette Société. Donc la révélation par laquelle M. C. dit que la Ste Vierge l'appelait en 1812 à fonder la Société de Marie étoit une illusion (doc. 839, § 9) ».

28. Si le père Colin avait alors, comme le père Jeantin l'espérait sans doute, approuvé sans réserves ce raisonnement, la fameuse vision des futurs Maristes devenait le signe authentique de la mission divine du père fondateur. Malheureusement le raisonnement en question n'était, il faut bien le dire, qu'un sophisme. Toute cette construction reposait en effet sur la supposition d'une révélation postérieure à Courveille. C'était là concevoir d'une manière beaucoup trop matérielle les révélations en question et enfermer dans un schéma simpliste les desseins insondables de Dieu. Le père fondateur ne se laissa pas séduire par cette apparence de logique et remit avec sûreté la question sur un plan plus théologique. Écoutons le père Jeantin nous en faire l'aveu lui-même:

« Le père Colin m'a répondu: Non, je procéderaï autrement. Dans les desseins de Dieu M. Courv. étoit appelé à *manifeste*... non à fonder; la preuve, c'est ce qui a eu lieu ensuite. Voyez si M. C. a rien pu faire. Les deux qui étoient avec lui le renvoyèrent (doc. 839, § 9 et addition b) ».

29. La sagesse de cette réponse mérite d'être relevée. D'une part, le père fondateur esquivait tout ce qui pourrait donner au pressentiment relatif aux futurs Maristes le caractère d'une preuve de sa mission. Par ailleurs, écartant charitablement l'hypothèse d'une mission à laquelle Courveille aurait été infidèle, le père Colin recherche dans les faits eux-mêmes l'expression de la volonté divine sur cet homme: induction théologique élémentaire qui reste toujours vraie en dernière analyse, Dieu ne pouvant avoir voulu d'une manière absolue les choses autrement qu'elles ne furent.

30. Ce renversement des perspectives, toutefois, ne faisait pas l'affaire du père Jeantin. Il lui fallait une preuve plus tangible et il essaya de l'obtenir par une voie indirecte:

« Je lui ai demandé s'il avoit vu M. C. parmi ceux qui devoient concourir avec lui à fonder la Société. Il m'a dit: Oh ! certes non! (§ 10) ».

La question, encore une fois, était habile. En excluant Courveille de sa vision, le père Colin n'avouait-il pas implicitement que ce dernier n'entraît pas dans les plans providentiels sur la Société? Ainsi l'entendit sans doute le père Jeantin, qui vit en tout cas dans cette nouvelle précision du père Colin une confirmation de la réalité de cette vision des futurs Maristes. De soi, pourtant, le fait que le jeune Colin n'ait eu aucune prescience relativement au rôle de l'abbé Courveille, dont il ignorait l'existence jusqu'en 1814, se présente comme tout à fait normal et suggérerait plutôt une interprétation toute naturelle des pressentiments du père fondateur relatifs à ses autres compagnons.

31. Le 25 juillet, l'entretien des secrétaires et du père fondateur revint à nouveau sur cette première idée de la Société. La question ici ne nous est malheureusement pas conservée, mais on peut penser avec vraisemblance que les secrétaires avaient cherché à savoir sous quelle forme le père fondateur avait vu cette Société. Voici en tout cas le résumé de la réponse:

« Quand il eut l'idée d'une Société de Marie, il vit la chose comme une société qu'il désiroit vivement; il ne comprit pas qu'il seroit fondateur (§ 39) ».

Là encore, les enquêteurs en étoient pour leurs frais. Au lieu de préciser le contenu de sa vision, le père fondateur insistait au contraire sur un aspect affectif — le vif désir qu'il avait de la Société — et en profitait pour nier avoir eu à l'époque des préoccupations de fondateur. Déjà dans sa lettre du 6 mai, il avait insisté sur cet aspect affectif: « Cette Société qui toute ma vie a été l'objet de mes désirs... ». Précisément, cette dernière phrase par son caractère très vague prêtait le

flanc à une question qui n'avait pas encore été posée, celle de la date exacte de cette première idée. C'est par elle que va se clore le patient travail d'investigation des secrétaires aux alentours du premier août:

« On lui a demandé à quel âge il avoit eu l'idée de la Société; il a répondu: Je ne saurois dire précisément à quel âge, parce que ça a été un désir de toute ma vie (§ 45) ».

En guise de réponse, le père fondateur se bornait donc à répéter ce qu'il avait déjà dit: l'idée de la Société faisait corps avec lui-même; il serait vain de chercher un fait qui en marquât le début absolu. D'ores et déjà, d'ailleurs, le père Colin était alerté sur cette tactique trop habile de ses secrétaires. Écoutons l'aveu du père Jeantin:

« Le P. David s'étoit servi, dans cette question, du mot de *révélation*, la *révélation de cette idée*. Le père dit : Ah ! révélation! révélation! Vous me tendez un piège, mais vous ne me prendrez pas! (§ 46 et addition a) ».

32. Ainsi se terminèrent les patientes investigations des secrétaires, au moins sur le point particulier qui nous intéresse ici. Ce point devait être repris par la commission du chapitre général qui s'ouvrit quelques jours plus tard. Le long rapport assez embarrassé de cette commission admet implicitement, à plusieurs reprises, l'existence chez l'abbé Colin d'une idée de la Société avant le grand séminaire et cite à ce propos le passage de la lettre du 6 mai reproduit ci-dessus (doc. 845, § 34, 40, 52). Il n'y avait donc pas lieu de soulever de nouveau cette question par la suite, et nous ne savons pas que d'autres interrogations systématiques aient été faites au père fondateur à ce sujet.

IV. Témoignages non datés

33. Avant de clore cette revue des témoignages, il nous faut mentionner deux autres déclarations du père Colin qui nous semblent d'une réelle importance, bien qu'il soit, hélas, impossible de leur fixer une date précise.

La première n'est autre que l'expression «*une chose petite, intérieure et toute consacrée à la Sainte Vierge*», dont le père Colin se serait servi pour décrire la Société telle qu'il la voyait dans sa jeunesse. Dans une conférence sur les origines de la Société qu'il fit en août 1887 au noviciat, le père Jeantin faisait, dès les premières lignes, allusion à cette formule. Dans sa *Vie du T. R. P. Colin*, il la cita en italiques (t. 1, p. 17; voir aussi OM 3, p. 218, note 3). Il semble donc bien qu'il s'agisse d'une expression réellement utilisée par le père fondateur, quoique aucune note contemporaine ne la conserve, et non d'une formule créée plus tard par le père Jeantin. Le caractère très vague des termes employés reste d'ailleurs tout à fait dans le genre du père fondateur et pourrait être à lui seul un signe d'authenticité.

34. La seconde déclaration qui mérite de retenir notre attention est rapportée par le père David dans sa déposition au procès ordinaire:

« Je me permis un jour de lui demander quand cette idée lui était apparue pour la première fois. Il répondit: Il n'est guère possible de le dire. Dieu jette son inspiration dans une âme comme le laboureur jette sa semence dans le sillon. La graine tombe sans bruit et elle demeure quelque temps comme imperceptible. Ce n'est que lorsqu'elle commence à germer qu'on finit par l'apercevoir (33) ».

L'énoncé de cette nouvelle parabole du semeur telle qu'elle nous est racontée ici doit certainement beaucoup à la plume du père David, qui n'hésitait pas, dans sa déposition, à donner un tour plus littéraire aux paroles qu'il rapportait. Mais rien ne nous autorise à douter que le père fondateur ait bien employé une telle image. Quatre ans avant la déposition du père David, le père Jeantin nous apprenait déjà que le père fondateur aimait à se servir de cette comparaison (*Vie*, t. 1, p. 16-17). On admettra donc sans peine que le père Colin s'est servi de l'image de la germination pour exprimer la lenteur progressive avec laquelle l'idée de la Société s'était développée en lui. À elle seule, cette métaphore suffirait à nous orienter, si la plupart des déclarations précédentes ne nous y poussaient déjà, vers une interprétation simple et psychologique de ce qui s'était passé dans l'âme du père Colin relativement à la Société de Marie avant le temps de son grand séminaire. De ces déclarations, non datées mais solidement appuyées tant par l'autorité de

témoins directs que par leur vérité intrinsèque, il convient de distinguer soigneusement d'autres témoignages aux quels il est impossible de faire la même confiance.

35. Une fois disparu le père fondateur, il fallait s'attendre, en effet, à ce que la légende s'emparât de ses modestes déclarations en y apportant des précisions que jamais l'intéressé lui-même n'avait voulu donner. C'est ainsi que dans ses *Notes historiques* le père Lagniet place les premières révélations sur la Société durant le séjour du père Colin au séminaire d'Alix, et plus précisément durant une grave maladie qu'il aurait eue à cette époque (doc. 858, § 3 et 6). Malheureusement, il semble que le père Lagniet confonde cette maladie avec une autre que le jeune Jean-Claude aurait eue en septième à Saint-Jodard (voir doc. 854, § 3, et note 3), et l'on ne peut pas conséquent accorder grand crédit à son témoignage. Le *Résumé chronologique* du père Detours ne mérite guère plus de confiance lorsqu'il nous apprend que Jean-Claude Colin aurait eu «*l'idée bien claire de la Société le jour de*» sa première communion (doc. 872, § 2) et que durant sa classe de huitième il aurait prédit à son professeur, monsieur Jallon, qu'il «*serait un des siens pour la fondation de la Société*» (§ 4). On sent le grossissement qui commençait à s'opérer autour des données arrachées au père fondateur. En ce sens la parution de l'ouvrage du père Jeantin, qui s'appuyait sur des notes contemporaines des déclarations du père Colin, fixa la tradition sur des bases plus sûres.

Cet ouvrage, cependant, restait marqué par les préoccupations qui avaient été celles des secrétaires au cours de la polémique des années 1868-1870. Ces préoccupations n'avaient-elles pas entraîné un gauchissement dans l'interprétation des dires du père Colin ? Nous touchons là un point sensible qu'il nous faut maintenant aborder pour lui-même.

V. Remarques générales sur ces textes.

36. Si, au terme de cette revue des textes, nous jetons un coup d'œil sur les divers renseignements recueillis, deux faits s'imposent tout de suite à notre attention: tous les témoignages cités ci-dessus émanent du seul père Jean-Claude Colin; tous aussi, à l'exception du premier, remontent à la période de la controverse sur les origines de la Société (1865-1870). Il y a là pour l'histoire une limitation extrêmement fâcheuse qui au premier abord ne suscite guère la confiance. Aussi nous sera-t-il fort utile d'examiner ici la réaction d'un historien aussi scrupuleux que le père Leturia, qui s'est penché sur le cas Courveille avec un évident souci de compréhension.

37. Parlant des confidences arrachées au père Colin par ses secrétaires en 1870, le consulteur fait remarquer:

“Se queste confidenze non venissero confermate da anteriori suggerimenti del medesimo Colin, e non ci offrissero di più la spiegazione storica et psicologica dello slancio potentissimo del povero ed ignorante vicario di Cerdon dal 1822 al 1824, e della sua perpetua incrollabile coscienza di Fondatore, avremmo dubitato assai di ammetterle senz'altro: tanto è importuno il momento polemico nel quale si fanno, tanto è piamente tendenziosa l'insistenza con cui vengono cavate fuori, tanti sono gli errori tenacemente mantenuti sul Courveille e sul Breve di Pio VII, che fino alla fine l'accompagnano. Ma proprio perché quelle due circostanze confermano dal tempo di Cerdon fino alla morte (come si è potuto constatare nel nostro racconto) le affermazioni del Servo di Dio nel 1870, l'abbiamo accettate anche dal punto di vista meramente storico.

Sottolineando però: *dal tempo di Cerdon fino alla morte*, perché per gli anni 1800-1816 non troviamo simili appoggi esterni nella vita dello stesso Colin né in chiari testimoni o fatti altrui. E' naturale che la devozione tenerissima alla Madonna, e anche la fedeltà alla Santa Sede, accompagnarono la sua prima fanciullezza e i suoi anni di Seminario. Ma che già prima di sentire nel 1815 le proposte del Courveille avesse pensato da sé ad una simile fondazione fino a prenderne qualche appuntino, non sappiamo che lo accenni nessun altro testimonio, neppure il Cholleton, tanto a lui favorevole e che pur fece le sue dichiarazioni su quelle origini remote della Società (p. 159-160)”.

[Si ces confidences n'étaient confirmées par des suggestions antérieures du même Colin, et si elles ne nous offraient en outre l'explication historique et psychologique du puissant élan du pauvre et ignorant vicaire de Cerdon de 1822 à 1824, et de sa constante et inébranlable conscience de fondateur, nous aurions beaucoup hésité à les accepter d'emblée, tellement est inopportun le climat de

controverse où elles se font, tellement est pieusement tendancieuse l'insistance qui les provoque et qui les accompagne jusqu'à la fin. Mais justement parce que ces deux circonstances confirment, depuis l'époque de Cerdon jusqu'à sa mort (comme on a pu le constater dans notre rapport), les affirmations du Serviteur de Dieu en 1870, nous les avons acceptées même du point de vue purement historique.

Nous soulignons toutefois *depuis l'époque de Cerdon jusqu'à sa mort*, parce que pour les années 1800-1816 nous ne trouvons pas de tels appuis externes dans la vie du même Colin, ni dans les témoignages clairs ou gestes d'autres personnes. Il va de soi qu'une tendre dévotion à la Madone, et même la fidélité au Saint-Siège, accompagnèrent sa tendre enfance et ses années de séminaire. Mais que déjà, avant d'entendre en 1815 les propositions de Courveille, il ait pensé seul à une fondation semblable, au point d'en prendre quelque note, nous ne sachons pas qu'aucun autre témoin y fasse allusion, pas même Cholleton, qui pourtant lui était si favorable et qui fit, lui aussi, ses déclarations sur ces origines lointaines de la Société.]

38. Ici le consulteur s'étend longuement sur ce silence de monsieur Cholleton, lequel, en tant que directeur du jeune Colin au séminaire, aurait été le mieux placé pour avoir connaissance de ses *premières idées*. On peut toutefois faire remarquer que, précisément en sa qualité de directeur, monsieur Cholleton pouvait être tenu à un secret confié, voire même sacramentel, surtout du vivant de son dirigé. Il ne faut donc pas majorer, semble-t-il, la portée de ce silence. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de revenir avant la fin de notre étude sur la faible valeur de cet argument *a silentio*. Mais écoutons la suite du raisonnement du père Leturia:

“D'altra parte, se si ammettono nel Colin delle illuminazioni sulla Società di Maria anteriori al 1815, come spiegare l'ideale di vita solitaria che lo perseguitò in quei primi anni, anzi la sua paura per il Sacerdozio, che fu soltanto superata quando vide che questa alta responsabilità sarebbe stata a lui più tollerabile associandosi alla sorgente Società dei Preti Maristi del Seminario di Lione? Anche *l'ammirazione* e la sorpresa con le quali si sentì trascinato da *circostanze esterne* ad occuparsi a Cerdon della stesura di una prima Regola, riesce difficilmente comprensibile se già prima del 1815 ne aveva vergato i primi lontani rudimenti.

E' per tutto quest'insieme di aspetti esterni ed interni, che, pur non negandole in modo assoluto, non abbiamo ardito incorporare tali luci e mozioni primitive al nostro racconto storico (p. 161)”.

[D'autre part, si on admet chez Colin des illuminations sur la Société de Marie antérieures à 1815, comment expliquer l'idéal de vie solitaire qui le poursuivit dans ces premières années, pour ne pas mentionner sa peur du sacerdoce qui ne fut surmontée que quand il vit que cette haute responsabilité lui deviendrait plus tolérable en s'associant à la naissante Société des Prêtres Maristes du Séminaire de Lyon? *L'étonnement* et la surprise mêmes avec lesquelles il se sentit entraîné par des *circonstances extérieures* à s'occuper, à Cerdon, de l'élaboration d'une première règle, sont difficilement compréhensibles si dès avant 1815 il en avait tracé les premiers lointains rudiments.

C'est à cause de tout cet ensemble d'éléments internes et externes que, sans les nier de manière absolue, nous n'avons pas osé incorporer à notre rapport historique ces lumières et motions du début.]

39. La conclusion, malgré ses nuances, est sévère. Si le père Leturia pouvait se croire autorisé à la formuler dans l'état de la documentation dont il disposait, il est permis aujourd'hui, croyons-nous, d'en énoncer une sensiblement différente.

40. Et tout d'abord il faut remarquer que manquait au consulteur la lettre du 10 novembre 1824, qui ne figura jamais au dossier de la cause et dont le témoignage en cette question est absolument capital. Quand on connaît l'attention mise par le père Leturia à analyser le billet à Courveille du 29 novembre de la même année, on peut être sûr qu'il aurait accordé une importance au moins égale à cette lettre s'il l'avait connue. Il aurait été amené à conclure, comme nous devons le faire nous-même, que, loin de naître seulement dans le climat suspect des années de controverse, l'affirmation fondamentale du père Colin apparaissait antérieurement à toute rupture avec Courveille, et ceci dans le texte pesé et mûri d'une lettre au chef du diocèse de Lyon, à qui l'on estime *absolument nécessaire* de faire une *communication pleine et entière de tout ce qui regarde l'œuvre*. Les déclarations du vieillard de la Neylière plongent ainsi leurs racines dans l'affirmation du vicaire de Cerdon, dont on n'a aucune raison valable de suspecter ni la lucidité ni la sincérité. Ceci modifie évidemment profondément l'attitude que l'historien doit adopter vis-à-vis de ces confidences tardives.

41. Par ailleurs, le père Leturia ne connaissait les déclarations de 1869-1870 qu'à travers l'ouvrage du père Jeantin. Les brouillons contemporains que nous avons pu utiliser nous ont permis d'accroître le nombre des témoignages, de les classer chronologiquement et même parfois d'en suggérer la motivation concrète. Certes, même après ce travail, demeure une certaine impression d'imprécision et de mystère qui légitime la prudence de l'historien. Au moins comprenons-nous davantage le climat dans lequel ont été formulées les déclarations du père Colin et la part énorme jouée par les secrétaires en cette affaire. Il nous faut distinguer soigneusement le schéma d'explication que s'étaient forgés les pères Jeantin et David d'avec les déclarations elles-mêmes du père fondateur, qui peuvent être susceptibles d'une interprétation toute différente.

42. Or, précisément, dégagées des gauchissements auxquels leur rôle d'avocat entraînait les secrétaires, les déclarations du père Colin ne reprendraient-elles pas une vérité psychologique profonde ? S'il en était ainsi, la seconde objection du père Leturia se tournerait en confirmation positive comme dans le cas des confidences relatives à Cerdon. Il nous reste donc à examiner sérieusement, sur le terrain des faits, comment on peut se représenter la présence d'une idée de la Société chez le père fondateur avant le grand séminaire, et la lumière que les déclarations de 1869-1870 peuvent jeter sur cette reconstruction. Tel sera l'objet de la seconde partie de ce travail.

Deuxième partie : LES FAITS

I. Vocation sacerdotale et aspiration à la vie cachée chez Jean-Claude Colin

43. Il ne s'agit point ici, on l'aura compris, d'écrire les premiers chapitres d'une biographie du père Colin, mais de révéler les aspects de sa vie d'adolescent susceptibles d'être mis en relation avec cette aspiration à une société mariale que nous discutons dans la présente étude.

44. Pour avancer sur ce terrain, nous disposons de données peu nombreuses, mais d'une indiscutable qualité: les renseignements recueillis par le père Mayet auprès du père Colin lui-même, de son frère, de sa famille, à une époque où aucune controverse sur les origines de la Société ne s'était encore élevée. Ces données rassemblées pour servir à une future biographie nous laissent entrevoir dans la psychologie du jeune Jean-Claude des éléments dont l'intérêt est grand pour le sujet qui nous occupe. Avant tout, l'attrait de notre futur fondateur pour une vie cachée et le conflit qui se manifesta entre cet attrait et sa vocation sacerdotale doivent ici retenir notre attention.

45. Alors que sa famille habitait encore au hameau des Barberies, c'est-à-dire avant qu'il eût atteint l'âge de dix ans, Jean-Claude semble avoir été déjà attiré par les promenades solitaires: Il «*aimait beaucoup à se promener à travers les sapins du Crest*», avaient noté ses familiers (doc. 889, § 6). Lui-même, plus tard, devait confirmer cet attrait au père Jeantin, qui écrivait cette note, non insérée dans son ouvrage imprimé:

« D'autres fois, il se dirigeait seul avec un livre vers une forêt de sapins. Timide et peureux par nature, il n'osait pas s'avancer trop loin ; le moindre bruit le faisait frissonner. Mais il aimait cette solitude (doc. 880, § 3) ».

46. Bien des choses nous aident à comprendre un pareil comportement. Resté orphelin à quatre ans et demi, confié à un oncle tuteur et mis sous la surveillance pratique d'une domestique inflexible qui inspirait une sainte terreur aux jeunes Colin (voir doc. 527, addition *q*; 889, § 2), Jean-Claude n'avait pas connu comme ses aînés ce qu'est l'affection d'un père et d'une mère. Il avait grandi davantage seul. Par ailleurs, les mésaventures du culte clandestin, auxquelles il avait été mêlé très jeune, en même temps qu'elles frappaient son imagination, avaient dû ébranler sérieusement ses nerfs extrêmement sensibles. Bref, on ne s'étonnera pas que cet enfant, qui par ailleurs n'aura jamais forte santé, ait pris goût à vivre davantage dans son monde intérieur que dans l'extériorité remuante de la vie sociale.

47. À dix ans, avec toute sa famille, il se transporte au bourg même de Saint-Bonnet, juste à côté de l'église. Cette dernière devient vite un pôle d'attraction pour ce garçon trop seul. De fréquentes visites à une image de la Vierge des sept douleurs manifestent déjà l'orientation

affective et personnelle d'une piété enfantine qui va s'ancrer rapidement à un niveau très profond (doc. 509).

48. On va bien s'en rendre compte au moment de la première communion à quatorze ans. C'est l'âge où la future personnalité commence à percer en crises déroutantes et imprévues. Jean-Claude aura aussi sa crise. Mais elle se placera à un niveau révélateur.

Quelques mois avant la première communion, voilà que part monsieur Cabuchet, le vieux curé légendaire de la Révolution. Son successeur est dur, peu aimé. Jean-Claude se rétracte devant lui. Par ailleurs, avec le nouveau venu, la préparation à la communion devient plus expéditive: plus de confession générale longtemps à l'avance... Voilà l'univers religieux de notre garçon bouleversé. Avec l'absolu dont est capable un enfant, Jean-Claude réagit d'instinct contre ces demi-mesures. Et ce sont les crises de larmes, le refus de faire la communion avec les autres, le placement chez le curé du canton pour une préparation individuelle plus approfondie. Puis l'obligation de recommencer sa confession au curé du village qu'on n'aime pas et enfin la première communion tout seul, longtemps après les autres (voir doc. 548; 578). La même année, monsieur Jean-Claude s'est fait conduire à Lyon pour recevoir la confirmation à la cathédrale (voir doc. 6 et OM 4, p. 492). C'est un garçon exigeant avec lequel il faut compter. Mais à travers ces caprices spirituels c'est déjà une vie intérieure qui cherche, comme elle peut, à se défendre, et ce petit drame porte en lui un sérieux qui déjà inspire le respect.

49. C'est dans cette ambiance que la question du sacerdoce est posée pour la première fois à l'adolescent par son confesseur, c'est-à-dire le bon curé de canton auquel il a donné sa confiance. Mais laissons ici la parole au père Colin:

« A l'époque de ma première communion, mon confesseur me demanda si je voulais étudier ; je lui dis que oui, mais que peut-être mes parents ne voudraient pas; il me dit qu'il s'en chargeait; mes parents dirent que oui. Aussitôt, une crainte terrible me prit: je redoutais le fardeau redoutable du sacerdoce. J'allais trouver mon confesseur; je lui dis que je ne voulais pas être prêtre. Mon confesseur me parla un peu vaguement. Je n'avais plus de repos de ce que je semblois avoir fait quelques pas pour être prêtre, et je ne voulais pas absolument l'être. Sur ces entrefaites, mon frère qui étoit plus grand que moi (il étoit, je crois, en troisième) vint en vacances. Je désirois beaucoup me retirer du monde; je lui parlais de mon désir. Mon frère parla à mon tuteur. Ils décidèrent que j'irais à Saint Jodard, et je le suivis, ne pensant nullement à être prêtre (doc. 499, § 1-2) ».

50. D'autres paroles du père Colin, placées en marge par le père Mayet, expliquent et complètent ce récit:

« Toute ma pensée étoit d'être hermite, d'aller vivre dans les bois, pour être avec Dieu seul. C'est cette pensée, dit-il au père Eymard, d'aller vivre dans les bois qui m'a fait commencer mes études. Je pensais ainsi en avoir la facilité (doc. 499, additions *i* et *j*) ».

51. Il faut nous arrêter un peu sur ces déclarations profondément révélatrices. Elles nous montrent tout d'abord la force qu'avait prise chez l'adolescent l'attrait de la solitude. Ces *bois* où il aimait à s'isoler six ou sept ans plus tôt, Jean-Claude en a gardé la nostalgie. Rêverie fréquente à son âge et aussi, rappelons-le, à son époque: notre garçon est le contemporain du René de Chateaubriand. Mais c'est aux fruits qu'on juge l'arbre. C'est la solution paradoxale finalement adoptée qui révèle le contenu véritable de ce désir de solitude. Quoi de moins isolé, en effet, que la vie d'un élève dans un séminaire, où plus de cent garçons vivent ensemble du matin au soir, sans jamais un coin personnel où se retirer à leur aise ? Or, au lieu de se rétracter, de refuser cette vie, Jean-Claude l'accepte. Il va au devant d'elle comme vers le seul moyen concret de réaliser son rêve. Ceci dit assez quelle étoit la qualité de ce rêve de solitude: non la recherche exacerbée du moi, la hantise d'une vie repliée sur elle-même, mais au contraire la recherche des conditions concrètes qui permettraient à une intériorité religieuse de s'épanouir librement. Cette vie avec Dieu, qu'il prend déjà si profondément au sérieux, Jean-Claude ne peut la vivre pleinement dans son milieu, dont l'attachement à la terre et à l'argent n'est hélas que trop prouvé (voir doc. 508). Il ira la vivre là où l'importance de ce monde intérieur qu'il porte en lui est officiellement reconnue, là où il est entendu que Dieu est le premier servi. Plus qu'une école où l'on prépare au sacerdoce, le séminaire sera pour lui une espèce de couvent où s'épanouira à son aise une vie spirituelle déjà

profondément personnelle.

52. Jusqu'au sous-diaconat, en effet, Jean-Claude va rester réticent à l'égard de la vocation sacerdotale. Des faits convergents qu'il a racontés à plusieurs reprises ne permettent pas d'en douter. Il y a d'abord sa crainte d'occuper la place d'un véritable candidat au sacerdoce, crainte bien explicable puisqu'il touchait une demi-pension et que l'archevêché rappelait sévèrement leur responsabilité à ceux qui auraient essayé de bénéficier de cette faveur sans véritable vocation (voir doc. 7; 499, § 3). Autre signe plus net encore : son scrupule à se laisser porter, en vue de l'exemption militaire, sur la liste des candidats à l'état ecclésiastique (voir doc. 499, § 3-4).

53. N'en doutons pas: au milieu de ses camarades aspirants au sacerdoce, Jean-Claude fait figure un peu à part. Il vit intérieurement d'un idéal plus religieux que sacerdotal. Le titre de son livre préféré est symptomatique: *Dieu seul* (voir doc. 499, addition I; 574). Dans cet opuscule de Boudon, qu'il porte sans cesse sur lui, il trouve les exigences du pur amour et de l'attachement aux seuls biens divins exprimés avec un absolu qui l'enchantent. L'auteur, le mystique archidiacre d'Évreux, voudrait unir toutes les âmes passionnées de l'amour de Dieu dans une vaste *Association pour l'intérêt de Dieu seul*. Cette association purement intérieure, il la met sous le patronage de la Vierge Marie:

« L'admirable Mère de Dieu sera reconnue, respectée et aimée par tous les associés comme l'unique directrice de l'association, comme celle qui en est la très douce Mère et la puissante protectrice. C'est pourquoi on célébrera avec un culte particulier les fêtes de sa Conception immaculée et de sa glorieuse Annonciation... (*Dieu seul*, édition Migne, t. 1, col. 474) ».

Voilà ce qui nourrit la piété de Jean-Claude à partir de sa classe de troisième. Nul doute que cet ouvrage ait contribué à cristalliser les aspirations du jeune séminariste. Écoutons-le nous avouer en 1838 les raisons qui l'ont poussé vers la vie religieuse:

« Pour moi, depuis vingt ans, je n'ai jamais agi que contre mon goût. Je désirois beaucoup une société. Pourquoi ? Pour être seul avec Dieu seul, pouvoir m'entretenir avec lui, mener une vie cachée ; c'était là mon attrait. Et depuis, j'ai toujours été obligé d'être en mouvement (doc. 433, § 1) ».

Certes, le père Colin n'indique ici aucune date pour ce désir d'une Société. Mais la manière même dont il formule ici ses aspirations les rend très proches de celles que pouvait entretenir à Alix le timide lecteur de Boudon.

54. Ses études classiques terminées, notre jeune homme — il a vingt-trois ans — entre au grand séminaire de Lyon. Mais cette démarche elle-même ne représente pas une volonté de tendre au sacerdoce. Le père Colin a été trop explicite sur ce point pour qu'il soit permis d'en douter:

« Puis je suis allé au grand-séminaire, je ne sais comment (doc. 499, § 4) ».

« Il racontait une fois qu'en entrant au grand séminaire de Lyon, son intention n'était pas d'être prêtre, mais seulement de voir (doc. 616, § 1) ».

Hélas, Il n'est pas dans cette maison depuis trois mois qu'une décision du cardinal Fesch appelle au sous-diaconat, pour les soustraire au service militaire, les séminaristes de première année. La crise, cette fois, est encore plus sérieuse que lors de la première exemption. Jean-Claude se fait effectivement rayer de la liste des ordinands. Seul le conseil formel de M. Cholleton le décide à s'y faire porter de nouveau. La confiance en l'autorité du directeur a résolu la crise, mais le désir positif du sacerdoce manque encore:

« et je me suis trouvé sous diacre je ne sais comment (doc. 499, § 4) ».

55. Alors que l'idée d'une vie toute consacrée à Dieu ne cesse de le poursuivre, Jean-Claude n'avance ainsi sur la voie du sacerdoce que poussé par les avis répétés des prêtres qui ont soin de lui. La prêtrise et ses obligations multiples l'effrayent, et c'est à des considérations strictement individuelles qu'il doit faire appel pour vaincre ses répugnances:

« Je m'encourageais par cette pensée: Etant prêtre, j'aurai vingt fois plus de dangers qu'étant laïc, mais j'aurai 20 fois plus de grâces, de sorte que je me trouverai même plus en sûreté (doc. 666) ».

56. Cependant, avant l'ordination sacerdotale un événement décisif allait se produire qui réconcilierait enfin, dans l'esprit de notre séminariste, son ancienne aspiration à une vie obscure consacrée à Dieu et l'état ecclésiastique auquel on l'appelait. Cet événement, ce fut le lancement par l'abbé Courveille du projet d'une Société de Marie. Le père fondateur a dit clairement l'effet produit sur lui par la communication de ce projet:

« Il dit au P. Eymard que la pensée de la Société de Marie l'encourageait pour être prêtre. Il pensait que le sacerdoce lui procurerait l'entrée dans cette Société qui allait se former et se réjouissait d'en être membre (doc. 741) ».

Concrètement, en effet, le lancement de cette société de prêtres consacrés à l'imitation de Marie allait permettre à Jean-Claude de vivre la vie sacerdotale tout en restant dans l'anonyme obscurité d'un groupe où son aspiration à une vie toute à Dieu pourrait s'épanouir à l'aise. On comprend qu'il ait avec enthousiasme donné son nom à la nouvelle association.

57. Voilà donc comment, à l'aide des seuls éléments occasionnellement fournis par le père Colin au cours de son généralat, on peut se représenter son évolution psychologique jusqu'à son adhésion au projet Courveille: évolution cohérente, profondément vraisemblable chez un adolescent en qui la vie devait révéler par la suite une personnalité religieuse extrêmement marquée. Il nous faut maintenant confronter ces données avec celles que nous avons étudiées dans la première partie pour voir si ces deux séries de déclarations s'éclairent où s'excluent l'une l'autre.

58. Résumons d'abord les faits tels qu'ils apparaissent en chacune des deux perspectives:

— d'un côté, Jean-Claude nous apparaît comme un garçon timide, précocement soucieux de solitude, une solitude d'ailleurs déjà nourrie d'une piété très personnelle, où la dévotion à Marie tient une place indéniable. Vers quatorze ans, les études ecclésiastiques se présentent à l'adolescent comme le meilleur moyen de réaliser pratiquement son aspiration à une vie cachée consacrée à Dieu. Celle-ci, cependant, lui semble inconciliable avec les exigences de l'état sacerdotal jusqu'au jour où le lancement d'une Société de Marie vient rendre possible concrètement la réalisation d'une vie de prêtre obscure et toute adonnée aux vertus intérieures;

— de l'autre côté, le même enfant nous dit avoir toujours senti en lui le désir d'une *chose intérieure et toute consacrée à la Sainte Vierge* (voir n. 33), avoir désiré beaucoup une Société dévouée à Marie, sans pouvoir fixer une date précise à ce projet, qui a grandi avec lui-même (voir n. 31 et 34). Il parle à ce sujet de son désir de se retirer dans les bois et précise qu'il est entré au séminaire comme dans le seul endroit qui lui permît de quitter le monde (voir n. 15). La société dont il rêve ne porte aucun nom précis (voir n. 20) et il ne songe nullement à en être le fondateur (voir n. 31). Le jour où, au grand séminaire, le projet Courveille lui est connu, il sent se réaliser enfin ce qu'il espérait et s'unit aux premiers aspirants maristes, alors qu'il avait résisté jusque là à bien des sollicitations analogues (voir n. 16).

59. Loin de s'exclure mutuellement, ces deux images nous semblent au contraire pouvoir se superposer avec une extrême facilité. Il suffit pour cela d'abandonner le présupposé des pères Jeantin et David, pour qui la première idée de la Société chez le père fondateur aurait pris nécessairement la forme d'une révélation précise. À s'en tenir, au contraire, à la seule littéralité des déclarations du père Colin, on voit ce désir d'une Société mariale s'insérer comme de soi dans le cadre psychologique évoqué plus haut. Voyons-le sur quelques points précis:

— à l'aide des seules déclarations de l'époque du généralat remises dans leur contexte historique, nous savions déjà que l'attrait solitaire du jeune garçon recouvrait une aspiration de vie intérieure dont les visites individuelles à l'Addolorata étaient un signe révélateur. Nous apprenons en 1869/1870 qu'effectivement c'est le désir d'une vie consacrée à Marie qui concrétisait à cet âge les désirs de Jean-Claude;

— nous savions que le départ au séminaire exprimait moins un désir du sacerdoce que la recherche d'une vie toute à Dieu. Nous entendons confirmer ce point essentiel et évoquer de nouveau à son propos la dévotion mariale du jeune garçon;

— nous avons vu le petit séminariste rêver d'être à Dieu seul et aspirer sans doute dès ce moment à une société qui lui permettrait de réaliser ce désir de vie cachée. Le livre même qui nourrissait à l'époque Jean-Claude semblait suggérer la note mariale de cette aspiration. Quoi

d'étonnant si nous apprenons par la suite que le même séminariste entretenait en lui l'idée d'une Société dévouée à la sainte Vierge, éclosion spontanée de ses désirs d'enfance, idée d'ailleurs sans nom précis, ni plan de fondation arrêtée?

— nous savions que le grand séminariste avait trouvé dans la Société de Marie lancée par Courveille le moyen concret de surmonter des oppositions persistantes entre ses aspirations à la vie cachée et le sacerdoce auquel on le poussait. Nous comprenons plus profondément le pourquoi de ces répugnances et de cette adhésion spontanée au projet Courveille en apprenant que cet attrait de Jean-Claude pour la vie cachée comportait déjà la volonté d'appartenir à une société mariale, volonté suffisamment explicite pour entraîner le refus d'autres associations différentes.

60. Dans chaque cas, par conséquent, nous voyons les déclarations de 1869-1870 éclairer de l'intérieur des situations déjà connues par d'autres sources, en révélant la place qu'avaient déjà prise, dans la conscience de l'enfant et de l'adolescent, la dévotion à Marie et le désir d'une société à elle consacrée. Il n'y a pas lieu, par ailleurs, de s'étonner si toute allusion explicite au projet d'une société mariale est absente des détails racontés sous le généralat, alors que de telles affirmations forment la trame des confidences plus récentes. La différence des circonstances qui ont suscité ces deux séries de déclarations du père Colin explique suffisamment leur différence de perspectives.

Dans le premier cas, nous avons un homme qui, dans le cours de conversations familières ou à titre d'exemple dans une exhortation spirituelle, laisse échapper sans préméditation quelques souvenirs d'enfance. Par là se constitue peu à peu une intéressante collection de détails caractéristiques qui n'est pas sans intérêt pour reconstruire la psychologie du personnage, mais à laquelle il ne faut pas demander de nous renseigner sur la partie la plus secrète de son âme.

Dans le second cas, au contraire, le même personnage, soumis à une enquête tenace sur un point bien précis, à savoir sa première idée d'une Société de Marie, s'efforce de dire comment la chose s'est passée en lui. Le point de vue est radicalement différent, et nous ne pouvons être surpris si cette nouvelle série de déclarations nous fait pénétrer sur un terrain qui nous était resté fermé jusque là.

Nous ne croyons pas devoir insister plus longuement sur une constatation aussi évidente. Aussi bien il nous faut venir à des points plus précis.

II. La «vision» des futurs Maristes

61. Dans le paragraphe qui précède, nous avons omis à dessein deux éléments des textes analysés dans la première partie. Ils méritaient, en effet, en raison de leur caractère particulier, d'être examinés pour eux-mêmes.

Le premier de ces éléments est la fameuse déclaration relative aux futurs Maristes que le père fondateur aurait vus en anticipation. Là encore, partons des faits et cherchons quelle connaissance le père Colin a eue, avant le grand séminaire, de ceux qui figureront un jour dans la Société de Marie.

62. Le premier de tous fut évidemment son frère Pierre. On sait la parenté d'âme qui les unit toujours tous les deux, et il est bien probable que Jean-Claude aurait davantage hésité à se rendre à Saint-Jodard si Pierre ne l'y avait précédé (voir doc. 499, § 2).

Dès son entrée à Saint-Jodard, en huitième, Jean-Claude a comme professeur un jeune homme qui vient d'achever ses études classiques dans le même séminaire, Antoine Jallon. Ancien valet de ferme, c'est une belle intelligence, mais surtout un esprit simple et bon, d'une désarmante humilité (voir doc. 667; 871, § 19).

À partir au moins de sa première année de cinquième, Jean-Claude a pour condisciple Étienne Terrailon, fils d'un cultivateur, élève moyen et bien noté (doc. 8 et 9).

Il est possible qu'au cours de sa quatrième à Saint-Jodard (voir doc. 613) il ait côtoyé Étienne Déclas, un fils de tisserands qui a travaillé avant de commencer ses études et possède peu de moyens intellectuels (voir doc. 591, addition *d*). En toute hypothèse, il sera son condisciple en philosophie à Verrières (voir doc. 21).

Durant la même année de philosophie à Verrières, il fait la connaissance de Marcellin

Champagnat, fils de cultivateurs, lui aussi peu doué pour les études, mais qu'une piété tenace et humble maintient sur la voie du sacerdoce (voir doc. 21).

63. Que Jean-Claude se soit senti plus proche de ceux-là que d'autres camarades, il n'y aurait là rien d'in vraisemblable. L'affinité d'aspirations qui les réunira un jour dans la Société de Marie et les y fera persévérer pouvait déjà se traduire par des goûts ou des réactions identiques. Dans ses projets d'adolescent, Jean-Claude aurait donné spontanément une place à ces âmes sœurs. Tout cela se présente historiquement et psychologiquement d'une manière très plausible.

64. Revenons maintenant aux deux déclarations faites à ce sujet par le père fondateur en 1870. Et d'abord celle de la lettre du 6 mai :

« Assez longtemps avant que je fusse élevé à la sublime dignité du sacerdoce, je savais que Dieu préparait déjà les instruments les plus faibles, dont il voulait se servir pour donner un jour naissance à cette humble Congrégation (voir n. 23 et 24) ».

Ce qui frappe avant tout dans cette phrase, c'est son ampleur presque oratoire qui recèle, il faut bien le dire, une notable imprécision.

Qui sont, d'abord, ces *instruments les plus faibles*? Volontiers, on penserait au père Colin lui-même, qui si souvent en cette matière emploie le pluriel pour se désigner plus modestement. Et pourtant nul ne pourrait affirmer qu'il ne s'agit pas ici de plusieurs personnages.

D'autre part, si l'on admet qu'il s'agit là d'autres confrères, on ne peut déduire clairement de cette phrase que le père Colin ait connu leurs noms. L'objet précis du verbe *je savais* est la préparation par Dieu de faibles instruments destinés à servir à la fondation de la Société, non l'identité de ces instruments.

Enfin quelle force faut-il donner au verbe *savoir*? S'agit-il nécessairement d'une prescience miraculeuse? Il semble qu'étant donné le caractère très oratoire de la phrase on ne doive pas en presser trop rigoureusement les termes et qu'on puisse également songer à une simple conviction intérieure.

65. Bref, il serait difficile de tirer de cette phrase seule, ainsi que l'ont bien senti les pères Jeantin et David, des données historiquement utilisables. Aussi toute l'attention doit-elle se porter sur la déclaration du mois de juin par laquelle le père fondateur a précisé la précédente :

« Eh quoi, s'écria-t-il, vous ne comprenez pas ... Eh bien ... oui... j'avais vu tous ceux qui devaient plus tard concourir avec moi... Et chose curieuse, pas un n'a manqué (voir n. 25) ».

La déclaration ici est beaucoup plus nette et il nous faut l'examiner de près. Cette phrase nous apprend d'abord que par les mots *les instruments les plus faibles* le père fondateur n'entendait pas se désigner lui-même mais faisait allusion à ses futurs confrères. Elle nous indique aussi que le père Colin connaissait l'identité de ces confrères, deux choses qui jusque là étaient restées dans l'ombre.

Mais que faut-il entendre par *tous ceux qui plus tard devaient concourir avec moi*? Évidemment, il ne s'agit pas de la totalité des futurs Maristes mais des collaborateurs du père Colin, de ceux dont Dieu s'est servi pour donner naissance à la Société, selon les termes de la lettre du 6 mai. Or, quand a eu lieu, pour le père Colin, cette naissance de la Société? Il le nous dit quelques pages plus loin dans la même lettre. Parlant de l'arrivée de M. Déclas à Cerdon en novembre 1824, il note :

« et ainsi c'est, à proprement parler, de cette année que datent les premiers commencements de la Société de Marie (doc. 827, § 11) ».

Historiquement, de fait, cette année 1824-1825 marque le premier regroupement des confrères, tant dans le diocèse de Belley que dans celui de Lyon. À Belley, les deux pères Colin, le père Déclas et, à partir d'octobre, le père Jallon se constituent en équipe missionnaire. De son côté, l'Hermitage abrite désormais, outre le père Champagnat, monsieur Courveille et monsieur Terrailon. Sous l'impulsion des deux évêques, c'est le vrai départ de la Société (voir doc. 746, § 2-3).

Or, si nous regardons ces premiers membres effectifs, ces premiers *instruments*, nous ne pouvons pas ne pas être frappés du fait que leur liste coïncide exactement avec celle des futurs

Maristes que le père Colin a connus avant le grand séminaire. Seul s'y ajoute, mais pour peu de temps, monsieur Courville, que le père fondateur a d'ailleurs déclaré n'avoir pas *vu* parmi les futurs instruments.

66. Nous aussi, devant cette constatation nous pouvons, comme le père fondateur mais en sens inverse, admirer la coïncidence: pas un de ceux qui ont effectivement concouru avec le père Colin n'était inconnu de lui avant son grand séminaire. Et ceci n'est pas sans importance pour l'interprétation à donner au verbe *j'avais vu*. Devons-nous vraiment penser ici à une vision proprement dite? Rien ne nous y oblige, et la remarque que nous venons de faire suggère au contraire une interprétation beaucoup plus naturelle de cette déclaration. Puisque ces faibles instruments étaient déjà physiquement connus du père Colin, il suffit, pour garder son sens à la phrase, qu'il les ait discernés au milieu d'autres camarades comme devant être ses futurs collaborateurs. Ce discernement n'implique pas nécessairement une vision miraculeuse. Il n'implique pas non plus une inspiration surnaturelle intérieure. Dans la mesure où le père fondateur avait, confusément au moins, durant ses études, l'idée d'une société petite et cachée, il pouvait déjà discerner ceux qui avaient l'esprit voulu pour en faire partie.

67. Or le père Colin dit-il ici plus que cela? Il ne semble pas. L'expression *tous ceux qui devaient plus tard concourir avec moi* n'implique nullement que le père fondateur ait su que ces camarades feraient nécessairement partie de la Société. Le verbe *devoir* est ici, comme souvent en français, l'équivalent du participe latin en *-urus* qui ne comporte aucune idée d'obligation: *qui mecum laboraturi erant*. C'est après coup que le père Colin a pu faire le rapprochement entre ceux qui ont effectivement concouru avec lui et ceux qu'il avait discernés dès le petit séminaire comme aptes à cette œuvre. C'est même cette interprétation que paraît appuyer l'exclamation finale du père Colin: *et, chose curieuse, pas un n'a manqué*. Si le père fondateur avait connu d'une manière certaine, avec l'aide de Dieu, ses futurs compagnons, une pareille réflexion serait irrévérencieuse. Il n'est pas *curieux*, en effet, qu'une prédiction divine se réalise. Si la coïncidence paraissait curieuse au père Colin, c'est précisément parce qu'elle était une coïncidence et non une nécessité.

68. Reconnaissons-le donc en conclusion: rien dans ce second texte pas plus que dans le premier ne nous pousse à croire que le père Colin ait voulu déclarer qu'il avait bénéficié au petit séminaire d'une révélation surnaturelle relative à ses futurs compagnons. Il se bornait à admirer après coup la justesse d'un pressentiment qui dès sa jeunesse lui avait fait remarquer, parmi tant d'autres, ceux qui effectivement devaient un jour collaborer avec lui. Alors qu'une révélation aurait rendu incompréhensible, comme le notait le père Leturia, le comportement du père Colin au grand séminaire, ce pressentiment tout naturel s'insère sans aucune peine dans le schéma psychologique esquissé plus haut et l'enrichit seulement d'un élément nouveau.

III. La rédaction du petit projet

69. Le dernier élément précis qu'il nous reste à examiner est la déclaration du père Colin selon laquelle il aurait déjà, durant sa jeunesse, écrit quelque chose relativement à la Société:

« Et même j'avois rédigé un petit projet (voir n. 14) ».

Dans la pensée du père Jeantin, il ne s'agissait là de rien moins que du *premier rudiment de nos constitutions* (texte cité au n. 14, p. 5). S'il fallait l'entendre ainsi, cette déclaration cadrerait mal, comme le note le père Leturia, avec cette autre affirmation du père Colin selon laquelle seules des circonstances extraordinaires le poussèrent, son frère et lui, du temps de Cerdon, à *jeter sur le papier les premières bases d'une Règle* (doc. 827, § 6). Mais là encore l'interprétation du père Jeantin ne s'impose nullement, et avant de rejeter cette première déclaration il nous faut essayer de la comprendre.

70. Si nous gardons présente à l'esprit l'affirmation importante du père fondateur suivant laquelle, avant le grand séminaire *il ne comprit pas qu'il serait fondateur* (voir n. 31), nous saisissons déjà mieux ce que n'était pas ce petit projet. Il n'était certainement pas le plan d'une association précise, car un pareil plan implique au moins en germe le désir de s'employer un jour à sa réalisation. Or, à cette date le jeune Jean-Claude n'aspire pas à réaliser quelque chose; il

aspire au contraire à vivre caché avec Dieu seul. Il est donc probable que son projet ne regardait pas l'organisation d'une œuvre future mais cherchait bien plutôt à exprimer, vaille que vaille, un certain nombre d'aspirations intérieures, religieuses.

71. Deux faits peuvent peut-être ici nous donner quelques lumières. Dès sa classe de quatrième, Jean-Claude commença à noter sur un cahier les textes scripturaires ou spirituels qui le frappaient (voir doc. 613). Or, un des procédés les plus typiques qu'il emploiera dans la rédaction de ses constitutions sera précisément l'évocation d'une idée religieuse par accumulation de citations convergentes. On peut relire à ce sujet les numéros 196, 443, 444 de nos constitutions (= numéros 196, 427, 428 des constitutions de 1872). On s'imaginerait volontiers le *petit projet* comme relevant du même genre littéraire. S'il ne s'identifiait pas purement et simplement avec le cahier de citations commencé à dix-neuf ans, il pouvait en être proche et consister surtout en développements spirituels basés sur des textes préférés et déjà personnellement assimilés.

72. D'un autre côté, le livre de Boudon dont nous avons déjà parlé représente le type même d'un projet d'association purement intérieure sans structure précise. S'il est vrai que cet ouvrage a exercé une grande influence sur Jean-Claude, on peut se demander si le *petit projet* de ce dernier n'aurait pas eu quelque affinité avec l'*Association pour l'intérêt de Dieu seul*, ce qui, là encore, nous amènerait à imaginer ce projet davantage sous forme de réflexions spirituelles que sous la forme d'une ébauche de règles.

73. De pareilles remarques, malgré la part d'hypothèse qu'elles contiennent, ont au moins le mérite de nous aider à ne pas considérer comme seule possible, ni même comme plus probable, l'interprétation du père Jeantin. Pour écrire un projet tel que le suggérons ci-dessus, le jeune séminariste n'avait pas besoin de posséder une idée nette de la Société de Marie. On peut donc retenir qu'il avait effectivement écrit quelque chose sans devoir pour autant s'écarter de l'interprétation psychologique d'ensemble esquissée plus haut.

IV. Remarques d'ensemble

74. Au terme de la première partie, il nous avait été possible de répondre déjà à la première des deux objections soulevées par le père Leturia contre les déclarations faites par le père Colin en 1869/1870 relativement à l'idée de la Société qu'il aurait eue avant le grand séminaire. Nous avons pu établir en effet, grâce à la lettre du 10 novembre 1824, que ces déclarations, loin d'être le fruit d'un processus psychologique tardif, s'enracinaient au contraire dans la période même du vicariat de Cerdon.

75. Quant à la seconde objection, qui portait, on s'en souvient, sur l'impossibilité de faire cadrer ces déclarations tardives avec ce que les autres sources nous apprennent sur l'adolescence du père Colin, nous pensons y avoir amplement répondu dans cette seconde partie. Le consultant ne voyait pas comment un adolescent timide, cherchant l'obscurité et fuyant le sacerdoce, pouvait avoir en lui l'idée d'une société à fonder, appuyée sur des illuminations intérieures. La difficulté était réelle, mais elle disparaît quand on s'est rendu compte que, d'une part, les déclarations du père Colin ne postulent ni illuminations ni prescience surnaturelle et que, d'autre part, aspiration à la vie cachée et désir d'une petite société mariale représentant deux aspects d'une seule et même réalité psychologique qui n'a cessé de se développer tout au long de l'adolescence du jeune Jean-Claude.

76. Une dernière difficulté reste enfin, que suggérait également le père Leturia. Pourquoi les premiers compagnons du père Colin, dans leurs narrations sur les origines, ne font-ils jamais allusion à cette première idée du père fondateur? La réponse nous semble sortir, là encore, de la nature même de cette première idée. Profondément intime, lié aux aspects les plus personnels du tempérament et de l'âme du père Colin, le désir que ce dernier avait entretenu de la Société avant le grand séminaire n'était pas une réalité à livrer sur la place publique. Le père fondateur était assez discret pour se taire sur cet aspect de sa vie intérieure. Quand il sera moralement obligé d'en faire état, soit auprès de monseigneur de Pins en 1824, soit auprès du père Mayet en 1865, il procédera par allusion avec une pudeur et une réserve visibles. La peine qu'eurent les pères Jeantin et David à en savoir plus long sur le sujet confirme enfin la force des réticences

qu'éprouvait à ce sujet le père fondateur, réticences fondées, encore une fois, sur la nature intime et fluide de ce qu'il fallait évoquer.

77. Ces difficultés une fois résolues, rien ne s'oppose plus, croyons-nous à ce que les déclarations de 1869-1870 soient utilisées par l'historien du père Colin, avec toute la discrétion cependant qu'impose leur caractère volontairement imprécis. Essayons donc de résumer le plus sobrement possible la manière dont on semble pouvoir se représenter historiquement la naissance de la première idée de la Société chez le père Colin.

78. Dès avant l'âge de dix ans, Jean-Claude était porté, tant par son tempérament que par les vicissitudes de son éducation d'orphelin, à rechercher la solitude. Mais la piété exigeante et solide à laquelle il avait été formé peuplait de présences spirituelles cette solitude enfantine. Une dévotion personnelle et sincère à Marie trouvait dans cet attrait pour une vie obscure un excellent terrain de développement. Avant même sa première communion, ce garçon rêve d'une existence où cette vie intérieure, déjà latente en lui, trouverait à s'épanouir loin des intérêts et des mesquineries qui remplissent l'horizon villageois. À quatorze ans, une crise caractéristique, qui coïncide avec la première communion, révèle déjà le sérieux avec lequel le nouvel adolescent envisage les choses religieuses. Pour commencer à réaliser son aspiration à une vie toute à Dieu, Jean-Claude accepte alors de suivre son frère aîné au séminaire. Là, il se trouve dans son élément. Au contact d'excellents éducateurs et d'un enseignement spirituel solide, il trouve de quoi mieux comprendre ce qui se passe en lui, et ses désirs normalement se précisent. Cette vie petite intérieure et toute dévouée à la sainte Vierge dont il porte en lui la nostalgie, il commence à l'envisager dans le cadre d'une association qui grouperait des camarades animés d'une aspiration semblable.

79. Plus tard, après la grave maladie des dix-huit ans et les dures expériences qu'elle a entraînées avec elle, l'adolescent devenu jeune homme regarde sa vie avec plus de réalisme. Toujours réticent à l'égard de l'état ecclésiastique, il s'accroche de plus en plus à l'idée d'une société, unique moyen pour lui de trouver plus tard une vie conforme à ses goûts intérieurs. Sous l'influence de ses lectures scripturaires ou ascétiques, il rédige déjà une sorte de *projet* sans pour autant songer le moins du monde à une fondation. L'année de philosophie à Verrières lui permet, au terme de ses études classiques, de trouver ou retrouver plusieurs camarades dont il sent qu'ils seraient aptes à une œuvre dans le genre de celle dont il rêve.

80. Au grand séminaire, enfin, cette idée d'une vie religieuse sous le patronage de Marie est déjà suffisamment explicite pour lui faire refuser d'entrer dans plusieurs associations du même genre. Aussi le projet Courveille, qui permet d'unir concrètement vie sacerdotale et vie religieuse mariale, dans l'obscurité d'une petite société, se présente-t-il comme la solution providentielle à laquelle Jean-Claude adhère avec enthousiasme. Mais à cette date, ses propres idées ont déjà été mûries d'une manière suffisamment personnelle pour que plus tard, dans la cure de Cerdon, aux côtés de son frère, il continue à penser à la société en référence à ses projets d'adolescent. Il n'a pas oublié que ceux-ci sont antérieurs au lancement du projet Courveille et sait à l'occasion le rappeler discrètement au chef du diocèse de Lyon. À la fin de sa vie, harcelé sur ce point de questions souvent maladroitement, il s'efforcera de laisser comprendre du mieux qu'il pourra ce qui s'était passé secrètement dans son cœur de jeune homme, réalité intime bien difficile à évoquer à plus de soixante ans de distance.

81. Ainsi, croyons-nous, peut-on rendre compte d'une manière parfaitement satisfaisante des différentes données du problème que nous soulevons en ces pages. Les lignes qui précèdent ont fait, certes, une large part à l'hypothèse, mais pas plus qu'il n'était nécessaire pour remplir le vrai devoir de l'historien qui reste toujours, en dernière analyse, celui de comprendre. Cet essai de reconstitution s'avérait indispensable pour permettre au lecteur de saisir autre chose qu'une formule commode dans la très modeste conclusion qu'il nous faut maintenant énoncer en terminant:

On peut tenir pour historique, sur le témoignage du révérend père Colin, que ce dernier avait eu, avant son grand séminaire, une certaine idée d'une société consacrée à la sainte Vierge, qu'il avait rédigé quelques notes à ce sujet et discerné quelques camarades susceptibles de travailler un jour à cette œuvre.

Troisième partie: CONCLUSIONS

82. C'est à dessein que nous avons terminé notre seconde partie sur une phrase extrêmement réservée et prudente. Ce n'est pas en effet sur tel ou tel détail de la reconstitution historique proposée plus haut que nous entendons baser ces conclusions finales, mais sur le fait nu et dépouillé que le père fondateur, dès avant le grand séminaire, avait eu une certaine idée de ce qui devait être un jour la Société de Marie.

Ce fait peut paraître banal et de peu d'importance. Nous voudrions donc suggérer ici en deux mots ce que l'on peut en tirer, tant pour une meilleure compréhension de notre spiritualité mariste que pour la cause du vénérable père fondateur.

83. Tel ou tel lecteur aura peut-être eu l'impression que les pages précédentes tendaient à évacuer le plus possible tout surnaturel de la première apparition de l'idée de la Société de Marie dans l'âme du père Colin. Ce serait là, en tout cas, une méprise profonde sur les réelles intentions de la présente étude.

Certes, il nous a fallu insister longuement sur le caractère à notre sens non miraculeux des idées ou pressentiments du père fondateur relatifs à la Société. Non seulement rien dans les dires du père Colin ne rendait nécessaire la supposition d'un fait préternaturel, mais cette supposition aurait rendu pratiquement incompréhensible l'attitude postérieure du père Colin, comme l'avait très justement noté le père Leturia.

Cette absence de faits préternaturels n'interdit pas pour autant de discerner dans l'apparition de ces premières idées en l'âme du père Colin la marque d'une authentique action de Dieu et de Marie. À chaque pas qu'il fait dans sa vie spirituelle, l'homme est prévenu de la grâce divine et aucun désir saint ne peut naître en lui sans que Dieu en ait déposé le germe dans son âme. Dans la mesure où cette idée d'une société mariale a effectivement soutenu et animé la vie intérieure du père Colin jusqu'à son grand séminaire et plus tard encore jusqu'aux faveurs de Cerdon, on est fortement invité à voir en elle une grâce précieuse dont les conséquences pour la vie du père fondateur et la Société tout entière s'avèrent considérables.

84. Ainsi donc cette initiative de Marie dans la fondation de la Société, dont le père Colin parlera si souvent par la suite, se manifestait dès avant le grand séminaire dans la manière dont la Vierge obtenait à cet adolescent les grâces nécessaires pour le préparer à son futur rôle spirituel. En parlant ainsi, d'ailleurs, nous n'entendons nullement prévenir le jugement de l'Église mais user de la liberté qu'elle laisse aux fidèles de se former en cette manière une conviction humaine sur des raisons solides qui s'inspirent du discernement ordinaire des voies de Dieu.

85. Admettre ainsi cette action prévenante de Marie dans l'âme du père fondateur dès avant le grand séminaire, c'est se préparer à comprendre bien mieux les faits de Cerdon eux-mêmes. On est parfois tenté de reporter sur ces faits — d'ailleurs encore si mal connus — tout ce que le père fondateur a pu dire relativement au rôle de Marie aux origines de la Société. Plus ou moins ouvertement, on laisse entendre que le caractère extraordinaire des inspirations reçues alors par le père fondateur serait une preuve de cette intervention de Marie dans la fondation de notre congrégation. Rien n'est plus inexact qu'une telle manière de parler. Les phénomènes extraordinaires de Cerdon, dans la mesure où on peut les prouver, étaient des grâces *gratis datae*, ordonnées directement à l'encouragement spirituel de celui qui les reçoit. La seule preuve ou, plus exactement, le seul signe de l'action de Dieu aux origines de la Société de Marie qui s'impose vraiment à tous les Maristes, c'est, comme le père fondateur lui-même l'a répété souvent, le contraste entre la faiblesse des premiers instruments et l'étendue du bien finalement opéré par la congrégation (voir doc. 812, 1; 831, § 4; 839, § 1, addition a; 846, § 12).

86. Dans cette perspective, la reconnaissance du surnaturel aux origines de la Société n'implique nullement qu'on lie ce surnaturel à tel ou tel fait, ni même à telle ou telle période de la vie du père Colin. Il se manifeste tout au long de la préparation des *instruments les plus faibles*, et notamment du père Colin lui-même. L'adolescence du père fondateur reprend ainsi à nos yeux une importance aussi grande que l'époque du vicariat à Cerdon. Nous y discernons, avec non moins d'émerveillement, l'action de Dieu et de Marie, et la vie du père Colin offre ainsi une

matière infiniment plus riche et plus concrète à notre méditation mariste.

*** *

87. Important pour la juste compréhension des fondements de notre spiritualité mariste, le fait que le père Colin ait eu l'idée de la Société avant le grand séminaire éclaire aussi d'une manière appréciable les problèmes plus précis soulevés par sa cause de béatification.

Ce fait représente, en effet, le premier anneau d'une longue chaîne au bout de laquelle nous devrions pouvoir ressouder cette cruciale déclaration concernant la signature de la supplique à Pie VII, qui jusqu'ici fait figure d'élément inassimilable dans la psychologie du père Colin.

Il est bien certain que, si le père Colin a eu réellement une idée de la Société antérieurement au lancement du projet Courveille au grand séminaire et lui accordait assez d'importance pour en faire confiance dès 1824 à l'autorité ecclésiastique, l'histoire de ses rapports avec ledit abbé Courveille prend une tournure assez différente de celle supposée par le père Leturia.

88. Ce n'est plus en 1826, dans la honte ressentie par le père Colin face de la chute de son confrère, qu'il faudrait chercher l'origine du processus psychologique qui aboutit finalement aux déclarations erronées que l'on sait. C'est dès le grand séminaire qu'il faut situer la naissance d'une équivoque qui ne fera que développer ses conséquences par la suite. Alors que Courveille voyait en Jean-Claude Colin un adepte de ses idées, ce dernier n'entrait dans le projet de son confrère que parce qu'il y trouvait le moyen concret de réaliser une aspiration déjà longuement mûrie. Entre les brillants *petits mots* de Courveille qui ravissaient les premiers aspirants et les quelques idées tenaces qui depuis des années occupaient le cœur du jeune Colin, la balance était déjà inégale. C'est dans cette situation fautive que l'on vivra dix ans jusqu'à la disparition de monsieur Courveille et la reconnaissance implicite du père Colin comme supérieur provisoire. Le vrai processus psychologique s'origine donc dès 1816 dans la conscience objectivement fondée que le père Colin avait de l'antériorité de ses idées sur les propositions de Courveille.

Pareil processus rend-il compte de tous les faits qui jalonnent de 1816 à 1870 la difficile histoire des rapports des deux abbés? Ce n'est pas notre tâche de le prouver ici. Encore une fois, il s'agit là d'une longue chaîne à reconstruire et bien des études de détail seront nécessaires pour y arriver. Il nous suffit ici d'avoir essayé de fixer le plus solidement possible le point de départ d'une explication, en établissant l'historicité d'un projet de la Société chez le père Colin avant le grand séminaire. Au lecteur de dire si nous avons réussi dans cette tâche.

Rome, 26 décembre 1956

Notes:

(1) Dans les compte-rendus qu'il fit de cette entrevue à monseigneur Devie (doc. 121, § 1) et à Courveille (doc. 122), le père Colin ne fit évidemment aucune allusion à une confiance aussi personnelle. Cependant, la première phrase de la lettre à monseigneur Devie: *J'ai eu l'honneur de voir Mgr l'administrateur, et je lui ai parlé ouvertement de tout ce qui concerne la Société de Marie* semble bien indiquer que le vicaire de Cerdon avait conscience d'avoir épuisé le programme prévu pour l'entretien.

(2) Nous ne croyons pas nécessaire de mentionner ici les très nombreuses références concernant ce point obscur qui fera l'objet d'une étude ultérieure. [Le projet d'une telle étude fut absorbé dans le travail d'édition des *Origines maristes*. Les références en question se trouvent dans la synopse historique, sous les cotes 162 et 224.3, en OM 4, p. 543 et 550. Gaston Lessard sm]